



ANTI-MOUSSES CONCENTRE

Usages :

Détruit les mousses, algues, lichens des terrasses, toitures, et de toutes surfaces dures.

UTILISEZ LES BIOCIDES AVEC PRECAUTION, AVANT TOUTE UTILISATION LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

Caractéristiques techniques :

ASPECT : liquide	pH : 7-8
COULEUR : bleu	DENSITE : 1.00 +/-0.10
ODEUR : caractéristique	SOLUBILITE : totale dans l'eau.

Mode d'emploi :

Diluer l'ANTIMOUSSE CONCENTRE dans l'eau à 30 % au moment de l'emploi.

A l'aide d'un arrosoir asperger les surfaces sèches à traiter. Laisser agir jusqu'au noircissement total des mousses. Eliminer les résidus par brossage ou à l'aide d'un jet d'arrosage sous pression.

Conditions d'emploi :

Le traitement s'effectue de préférence sur des mousses en pleine croissance, c'est-à-dire au printemps ou à l'automne. Dose d'emploi : 3L pour 10L d'eau=20m².

Protection : 6 mois.

Précautions d'emploi :

Traiter par temps calme, sans vent et sans risque de pluie dans les 24 heures suivant le traitement. Ne pas traiter sur des surfaces semées ou plantées. Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraînement vers un point d'eau. : ruisseau, étang, mare, puits...en particulier si le terrain est en pente. Après le traitement éviter de marcher sur les zones engazonnées. Nettoyer le matériel à l'eau en se protégeant (vêtement, gants nitriles CE, masque). Le délai de réentrée sur le terrain traité ainsi que l'intervalle à respecter entre 2 applications peuvent s'effectuer dès que le produit est sec soit 48 heures à 1 semaine suivant les conditions climatiques. Conserver uniquement dans le récipient d'origine à l'abri du gel. La date de péremption est de 2 ans à compter de la date figurant sur l'emballage. Emballage : réemploi interdit. Eliminer les produits non utilisés et l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple apport en déchetterie. En cas d'urgence contacter le centre antipoison le plus proche.

Composition : composés de l'ion ammonium quaternaire, benzyl en C8-18, alkyldiméthyles, chlorures (CAS n° 63449-41-2) 15% soit 150 g/l.

Type d'action : protection des ouvrages de maçonneries. (TP10)

Conseils de prudence :

Provoque des brûlures. Très toxique pour les organismes aquatiques. Nocif par contact avec la peau et par ingestion. Conserver sous clé et hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Eviter le contact avec les yeux. Ne pas respirer les vapeurs et les aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec un savon doux et de l'eau tiède. Ne pas rejeter les résidus à l'égout. Porter un vêtement de protection approprié, des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'accident ou malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Consulter le fabricant ou le fournisseur pour des informations relatives à la récupération ou au recyclage. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Fiche établie : 07.2009

Les indications portées sur cette fiche sont fournies à titre d'information, elles ne peuvent engager la responsabilité de notre société.